

Erasmus+ 2021-2027

en Fédération Wallonie-Bruxelles

ERASMUS+ Action-clé 1 Enseignement supérieur
*Projets de mobilité pour les étudiants et le
personnel soutenus par les fonds de politique
intérieure de l'UE*

(AC131)
Appel 2022



Cadre de la présentation

- Introduction- en bref
- Objectifs de l'action
- Un pré-requis: la Charte Erasmus
- Aspects transversaux
- Différents types de mobilité
 - ✓ La mobilité des étudiants et des jeunes diplômés
 - ✓ La mobilité du personnel
 - ✓ Les programmes intensifs hybrides
- L'accréditation pour un consortium
- Budget

Introduction - en bref

- 3 grands types de mobilités

- Mobilité physique et virtuelle de *tous les étudiants* de l'enseignement supérieur, quel que soit leur niveau (Cycle court, Bachelier, Master, Doctorant) ou domaine d'étude
 - *Période d'étude* auprès d'un EES partenaire, *OU, un stage* au sein d'une entreprise, centre de recherche, laboratoire ou tout autre organisme de travail pertinent, *OU, combiner ces 2 aspects*
 - *Mobilité de long terme fortement encouragée, mais* possibilité de *durées de mobilité plus flexibles* pour rendre la mobilité *accessible* aux étudiants de tous les milieux, domaines d'études et répondre aux circonstances particulières
- Mobilité du *personnel académique et administratif* des EES & des organismes du monde du travail (experts-invités) pour participer à des activités de *développement professionnel* à l'étranger: sous forme de *mission d'enseignement* OU de *période de formation* (observation, cours) OU *combinaison* des 2
- *Programmes intensifs hybrides. groupes d'EES* (minimum 3 EES de pays Programme) qui développent un *curriculum commun* et des *mobilités hybrides* (physiques et virtuelles), pour *les étudiants et le personnel* académique et administratif

Introduction - en bref

- Les activités de mobilité peuvent avoir lieu vers les **Etats membres, les pays tiers associés au programme** *et les pays tiers non associés au programme* (max 20% du financement pour ce dernier volet)
- Possibilité de **candidater en tant qu'EES individuel, détenteur de la Charte Erasmus, *et/ou***, dans le **cadre d'un consortium de mobilité national accrédité**
- **Montant total du budget alloué** dépendra du *nombre de mobilités et de programmes intensifs demandés, des réalisations passées de l'EES et du budget total AEF disponible*
- Durée des projets: **26 mois**
- Candidatures auprès de l'AEF-Europe **pour le 23 février 2022 à 12 heures** (midi, heure de Bruxelles) *pour des projets débutant le 1er juin 2022*

OBJECTIFS DE L'ACTION

POUR LES ETUDIANTS

Contribuer à un **Espace Européen de l'Education**, renforcer les liens entre l'éducation et la recherche, l'esprit critique, l'employabilité, l'inclusion sociale, l'engagement civique, l'innovation et la durabilité, en Europe et au-delà

- Les **ouvrir** à d'autres visions, connaissances, méthodes d'enseignement et de recherche et pratiques professionnelles
- Développer leurs **compétences transversales**, comme la communication, les langues, l'esprit critique, la résolution de problèmes, les compétences interculturelles et les compétences de recherche
- Développer leurs **compétences portées sur l'avenir**, comme les compétences numériques et vertes, pour relever les défis de l'avenir
- Faciliter leur **développement personnel**, comme la capacité à s'adapter à de nouvelles situations et la confiance en soi

POUR LE PERSONNEL

- **Partager** leur expertise
- **Expérimenter** d'autres contextes d'enseignement
- Acquérir de nouvelles **compétences pédagogiques et digitales**
- Rencontrer leurs pairs pour **développer des activités communes**
- Echanger des bonnes pratiques et améliorer la **coopération** entre EES
- Mieux préparer les étudiants au **monde du travail**

AU NIVEAU INSTITUTIONNEL

Favoriser le **développement de curriculums transnationaux interdisciplinaires** et des **approches innovantes** en matière d'enseignement, dont la coopération en ligne, ainsi que l'apprentissage basé sur la **recherche** et les approches orientées sur les **défis sociétaux**

Un pré-requis: la Charte Erasmus (ECHE)

Tout EES d'un Etat-membre ou d'un pays tiers associé au programme doit être détenteur de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE) pour participer à un projet de mobilité

- Quelques **principes** de la Charte auxquels s'engagent les EES:
 - Signature d'accords interinstitutionnels préalables dans le cadre de la mobilité à des fins de formation ou d'enseignement
 - *Préparation des participants* aux activités de mobilité (dont virtuelle), dont les compétences linguistiques et interculturelles
 - *Reconnaissance des acquis d'apprentissage* de la mobilité, conformément au système ECTS
 - Assurer une *sélection transparente*, équitable, cohérente et documentée des participants aux mobilités
 - *Gratuité du minerval* (*inscription, examens, accès aux infrastructures de laboratoire et de bibliothèque*)
 - Mise en œuvre des *pratiques durables* dans le cadre du projet de mobilité
 - Mettre en œuvre progressivement la *gestion digitale* de la mobilité, conformément aux standards de l'Initiative de la carte étudiante européenne
- La Charte = **évaluation de la qualité** des dispositifs prévus pour la mise en œuvre des activités de mobilité; **ensuite**, introduction de **demandes budgétaires** annuelles
- **Candidatures** à la Charte Erasmus via [l'Agence exécutive européenne](#) (Appel fin février 2022/Candidatures vers mai 2022 - tbc)

☐ Pour les EES des pays tiers non associés au programme: pas de Charte, mais les EES doivent être *reconnus par l'autorité nationale* compétente, signer un *accord interinstitutionnel* avant la mobilité et s'engager à *respecter les principes de l'ECHE*

ASPECTS TRANSVERSAUX

- Un cadre documentaire « Erasmus+ »
- La mobilité vers les pays tiers non associés au programme
- L'inclusion et la diversité
- Les pratiques vertes et la durabilité
- La digitalisation

Un cadre documentaire Erasmus+

- Les EES s'engagent à utiliser différents **documents pour encadrer la mobilité**
 - **Accords interinstitutionnels**: lorsque les activités de mobilité ont lieu entre 2 EES
 - **Contrat de bourse**: reprend les droits et obligations des différentes parties
 - **Convention d'étude/de stage** (pour les étudiants) et/ou **Convention de mission d'enseignement/formation** (pour le personnel): pour s'accorder avec l'EES d'accueil sur les activités à réaliser, les acquis d'apprentissage visés lors de la mobilité & les dispositions en matière de reconnaissance

→ Petit à petit, ce cadre documentaire va basculer vers une **gestion digitale de la mobilité**, via Erasmus Without Paper

Ouverture à « l'international »

- Les mobilités peuvent **également avoir lieu vers les pays tiers non associés au programme** (Région 1-14):
 - Elargir les opportunités d'expérience internationale des participants
 - Initier/consolider des coopérations à l'international, en assurant une diversité géographique

❑ A retenir:

- **Seuls jusqu'à 20% des fonds** de votre projet de mobilité pourront être utilisés pour financer de la mobilité à l'international et **uniquement** pour des activités de **mobilité sortante**
- Ces 20% de mobilité internationale de l'AC131 sont **soutenus par les fonds de la politique intérieure de l'UE**, au sein de votre enveloppe AC131
- **Flexibilité:** pas de limitations en terme de niveau de cycles d'étude ou de zones géographiques pour l'accès à ces mobilités à l'international (à la différence de l'AC171)
- Possibilité d'utiliser ce financement international en complément de vos projets AC171

- **Principales différences avec les projets de mobilité internationale soutenus par les fonds de la politique extérieure de l'UE (AC171)**
 - Les priorités régionales ou d'inclusion des projets AC171 reflètent les priorités de l'action extérieure de l'UE
 - AC171: possibilité de financer également la mobilité entrante
 - AC171: priorités et enveloppes budgétaires varient selon les 12 régions éligibles, pour certains pays restrictions pour certains formats de mobilité en fonction du niveau de cycle d'études
 - AC171: les régions 13 et 14 ne sont pas éligibles
 - Evaluation qualitative de la candidature AC171, et sélection sur base d'un classement

Inclusion et diversité

➤ Assurer un accès égal et équitable à la mobilité pour tous les participants

Concrètement:

- **Définir des procédures de sélection en interne** qui prennent en compte les aspects liés à l'équité/l'inclusion, avec une évaluation « holistique » de la motivation et du mérite des candidats
- **Publier sur votre site web** les conditions d'accès aux **financements complémentaires** prévus pour les participants avec moins d'opportunités
- **Etendre l'offre de soutien** des services d'inclusion **aux participants Erasmus+ incoming**
- **Concevoir des opportunités de mobilité « clé sur porte »**, comme les « fenêtres de mobilité », au sein des curriculums, pour faciliter la mobilité
- **Proposer des schémas de mobilité hybride** (présentiel/virtuel) pour élargir l'accès à la mobilité de certains étudiants ou groupes d'étudiants
- **Nommer une personne responsable pour l'inclusion** au sein de votre EES: sensibiliser et définir des stratégies de communication sur l'inclusion, offrir un soutien adapté pendant toute la période de mobilité, faciliter la coopération entre les collègues en charge des différents aspects liés à l'inclusion au sein de l'EES

Pratiques vertes et durabilité

➤ Promouvoir des **pratiques respectueuses de l'environnement** dans les activités de mobilité

Concrètement:

- Promouvoir l'utilisation de **modes de transports durables**, notamment via le « top-up » financier prévu
**Mode de transport vert : « le voyage qui utilise des modes de transport avec peu d'émissions de carbone pour la plus grande partie du voyage, comme le bus, le train ou les voitures partagées »*
- Organiser vos **événements Erasmus+** dans une perspective « **éco-friendly** »: alimentation durable, paperless, utilisation du virtuel, ...
- Remplacer les processus administratifs « papier » par des **processus digitaux**, conformément à l'Initiative de la Carte étudiante européenne
- **Sensibiliser les participants** aux différentes mesures qu'ils peuvent mettre en œuvre pendant leur mobilité pour réduire leur **empreinte carbone**
- Faire le **suivi des progrès** réalisés dans la mise en œuvre de mobilités plus « vertes »

Digitalisation et éducation digitale

- Mise en œuvre de la **gestion digitale de la mobilité**, conformément aux standards techniques de [l'Initiative de la carte étudiante européenne](#)
 - Progressivement, les EES doivent se connecter au **réseau Erasmus Without Paper** pour échanger les données relatives à la mobilité, gérer les Conventions d'étude/de stage en ligne et les accords interinstitutionnels – au fur et à mesure que ces fonctionnalités seront opérationnelles
- **Promotion de la mobilité hybride** (physique/virtuelle) au sein des EES pour offrir des formats de mobilité plus flexibles et accroître l'impact des mobilités physiques
- Assurer la **qualité des activités de mobilité hybrides & leur reconnaissance**
- Sensibiliser les étudiants et le personnel aux opportunités Erasmus+ pour développer leurs **compétences digitales** (Digital Opportunity Traineeships)

Quels sont les différents types d'activités de mobilité possibles?

- ✓ La mobilité des étudiants et des jeunes diplômés
- ✓ La mobilité du personnel
- ✓ Les programmes intensifs hybrides

1. La mobilité des étudiants et jeunes diplômés

- **Pour tout étudiant inscrit dans un EES** à un cursus débouchant un *diplôme d'enseignement supérieur reconnu* Pour *tout domaine d'étude & tout cycle d'étude* (cycle court, bachelier, master, doctorant)
Quelques spécificités:
 - Pour tous les étudiants – *dés la première année d'étude*
 - Pour les *doctorants*: le participant doit être au *niveau 8 du CEC*
 - Pour les *jeunes diplômés*: les participants doivent être *sélectionnés pendant leur dernière année d'étude* et réaliser leur stage dans l'année qui suit la diplomation
- **Vers tout pays de l'UE, pays tiers associé ou pays tiers non associé au programme**
 - La mobilité doit avoir lieu à l'étranger, cad, dans un *pays autre que celui où est établi l'EES d'envoi* et autre que le pays où est *situé le logement de l'étudiant* pendant ses études
- La mobilité doit **correspondre aux besoins personnels et académiques** de l'étudiant
- Possibilité de réaliser **jusqu'à un total 12 mois de mobilité physique par cycle d'étude** – quelque soit le nombre et le format des activités de mobilité réalisées
- **Tout type de mobilité peut être hybride**: combiner une période mobilité physique avec une composante virtuelle (cours en ligne, travail de groupe en ligne, participation à un programme intensif)

La mobilité des étudiants: activités possibles

- Une **période d'étude** auprès d'un EES partenaire
 - Pour une durée de *2 mois (ou équivalent d'un trimestre académique) à 12 mois*
 - L'EES partenaire doit être détenteur de la *Charte* (Etats membres et pays tiers associés au programme) ou *reconnu* par l'autorité compétente (pays tiers non associés au programme)
 - La période d'étude à l'étranger doit *faire partie intégrante* du programme d'étude de l'étudiant
 - La période d'étude *peut inclure un stage* de moins de 2 mois
 - Possibilité d'intégrer *une composante virtuelle* (qui ne compte pas dans la durée minimum/maximum) avant, pendant ou après la mobilité
- Un **stage dans une entreprise**, institut de recherche, un laboratoire ou tout autre organisme du monde du travail pertinent
 - Pour une période de *2 à 12 mois*
 - Pour les étudiants en cours d'étude *et les jeunes diplômés* (12 mois suivant la diplomation)
 - Inclut un *assistantat dans les écoles* pour les futurs enseignants
 - Inclut un *assistantat de recherche* pour les étudiants et doctorants dans des structures de la recherche – dont les projets « Horizon Europe »
 - Idéalement, le stage doit être une partie intégrante du programme d'étude de l'étudiant
 - Non éligibles: institutions et [organismes UE](#)
 - Possibilité d'intégrer *une composante virtuelle* (qui ne compte pas dans la durée minimum/maximum) avant, pendant ou après la mobilité
- **Mobilité des doctorants et post-doctorants**
 - Via la mobilité à des fins *d'étude ou stage*
 - Pour les candidats doctorants *et les jeunes diplômés* (post-doc, dans les 12 mois suivant la diplomation)
 - Pour des *périodes courtes* (5-30 jours) *ou longues* (2 à 12 mois)
 - Composante virtuelle encouragée
- **Possibilité – dans des cas précis - de réaliser des mobilités physiques (études/stages) plus courtes, avec une composante virtuelle obligatoire** (mobilité hybride de courte durée)
 - Durée de 5 à 30 jours, minimum 3 ECTS
 - En priorité pour les étudiants qui ne peuvent participer à des mobilités longues: en raison de leur domaine d'étude, parce qu'ils ont moins d'opportunités, ... → doit rester réservé à situations spécifiques
- **Possibilité, pour tout étudiant, de participer à un programme intensif hybride (min 3 ECTS)**

2. La mobilité du personnel

- Vers tout pays de l'UE, pays tiers associé ou non associé au programme
 - Les *EES participants*, que ce soit pour envoyer ou recevoir du personnel, doivent être *détenteurs de la Charte* (pays de l'UE et pays tiers associés au programme), ou, pour les pays tiers non associés au programme, *être reconnus* par l'autorité compétente et avoir signé un *accord interinstitutionnel* avant que la mobilité n'ait lieu
 - La mobilité doit avoir lieu dans un *pays autre que celui où est établi l'organisme d'envoi* et que le pays *où réside le membre du personnel*
- L'activité de mobilité doit être liée aux **besoins en matière de développement personnel et professionnel** du membre du personnel

La mobilité du personnel: activités possibles

- **Une mission d'enseignement** auprès d'un EES partenaire
 - Pour le *personnel enseignant* et/ou le *personnel invité d'entreprise*/tout autre lieu de travail pertinent
 - De *2 jours (vers pays de l'UE/pays tiers associé)/5 jours (vers pays tiers non associé au programme) consécutifs à 2 mois*, hors temps de voyage
 - Minimum *8 heures d'enseignement* par semaine (ou toute autre durée plus courte de mobilité), et si mobilité de + d'1 semaine, le nombre d'heures de la semaine incomplète doit être proportionnel (1 jour= 8heures/5)
 - *Possibilité de combiner* la mission d'enseignement avec une période de *formation*, dans ce cas minimum 4 heures d'enseignement
 - La mission d'enseignement peut aussi consister en une formation pour le développement de l'EES partenaire
 - *Pour les experts-invités*, la durée minimale est de *1 jour, pas minimum d'heures* d'enseignement
- **Une période de formation** auprès d'un EES partenaire, d'une entreprise/tout autre lieu de travail pertinent
 - Pour *tout type de personnel* d'un EES
 - De *2 jours (vers pays de l'UE/tiers associé au programme)/5 jours (vers pays de l'UE/tiers associé au programme) consécutifs à 2 mois*, hors temps de voyage
 - Ces activités de formation peuvent être des événements de formation (*à l'exclusion de conférences*) ou des périodes d'observation
 - Possibilité de réaliser la mobilité **auprès de différents EES/organismes dans le même pays**, en étant considéré comme une période d'enseignement/formation unique
 - Pour tout type de mobilité, possibilité de rajouter **une composante virtuelle**
 - Possibilité de **participer à un programme intensif hybride** (comme apprenant ou formateur)

3. Les programmes intensifs hybrides

QUOI

- *Combinaison* d'une *courte période de mobilité physique & d'une composante virtuelle obligatoire*
- Le programme doit avoir une *valeur ajoutée* par rapport aux cours existants au sein des EES partenaires
- Approche *transnationale et interdisciplinaire*
- *Le travail collaboratif* est la composante essentielle de l'apprentissage virtuel: travail commun autour de tâches spécifiques ou défis sociétaux, apprentissage basé sur la recherche,...
- Ces programmes permettent le *développement d'approches pédagogiques innovantes* auprès des EES

POURQUOI

Le *format flexible* de cette forme de mobilité hybride vise à pouvoir *atteindre tous les étudiants*, quelque soit leur situation, domaine ou cycle d'études

- *Pour tout étudiant* inscrit dans un EES à un cursus débouchant un diplôme d'EES reconnu
- *Pour tout membre du personnel* – *en tant qu'apprenant*
- Pour tout membre du personnel – *en tant que personnel enseignant*
- *Pour les experts-invités* d'entreprise/autre lieu de travail – *en tant que « personnel » enseignant*

Les programmes intensifs hybrides: concrètement

PARTENAIRES

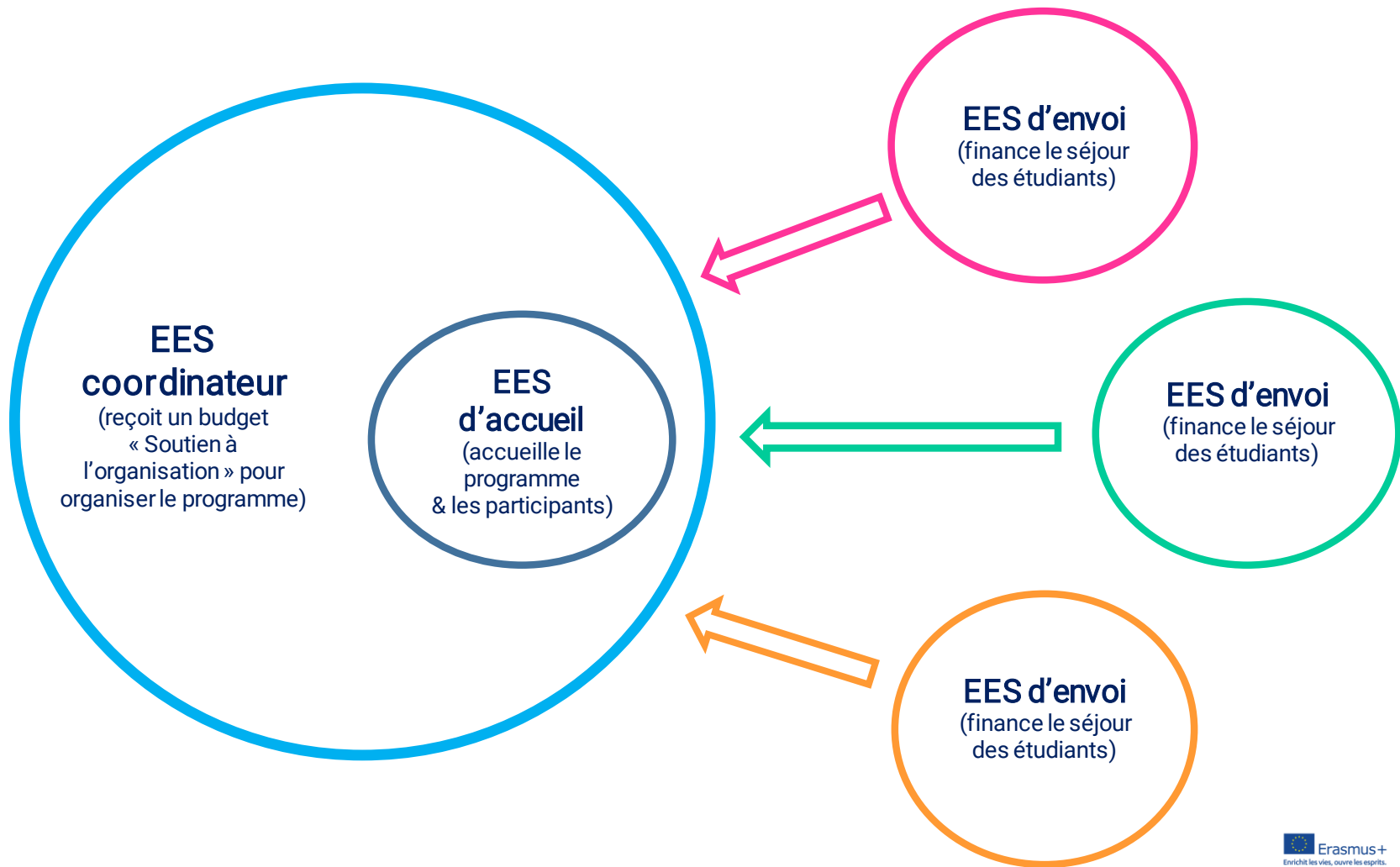
- Le programme est organisé par *un groupe de minimum 3 EES venant de 3 pays de l'UE ou de pays tiers associés au programmes* (ECHE), *avec un EES comme coordinateur*
- La participation à ces programmes est *également ouverte aux étudiants et membres du personnel des EES en-dehors du partenariat*
- Les participants peuvent être envoyés grâce aux fonds du programme Erasmus+ ou participer à leurs propres frais
- Si l'EES d'accueil a, en parallèle, un projet de mobilité financé par les fonds de politique extérieure finançant les étudiants et le personnel entrants établis dans ces pays, il peut financer la mobilité entrante de ces participants pour participer au Programme intensif hybride
- Possibilité que le programme intensif soit coordonné par un EES membre d'un consortium de mobilité candidat pour un projet de mobilité financé par des fonds de politique intérieure

FORMAT

- La mobilité physique doit avoir lieu dans *l'EES d'accueil mais d'autres organisations peuvent également accueillir conjointement les participants dans le pays d'accueil pendant une partie de l'activité de mobilité physique*
- Le programme intensif mixte (mobilité physique + composante virtuelle) doit correspondre à *au moins 3 ECTS* pour les étudiants
- Durée de la mobilité physique: *5 à 30 jours (pas de durée minimale pour la composante virtuelle)*
- *Minimum 15 participants mobiles* (hors staff enseignant) *financés par la mobilité Erasmus+ AC131*

EVALUATION/SELECTION

- Au stade de la demande budgétaire/candidature, pas d'évaluation qualitative mais évaluation de la *capacité opérationnelle de l'EES* à organiser le nombre de programmes intensifs hybrides demandés



Candidater en tant que consortium

- Un consortium rassemble des EES d'un même pays pour gérer ensemble les activités de mobilité

Conditions:

- Au moins *3 organisations, dont 2 EES, venant de pays de l'UE ou de pays tiers associés au programme*
- Le *coordinateur* peut être *un EES ou un organisme* actif dans l'éducation/formation ou sur le marché du travail
- Possibilité de *candidater en tant qu'EES individuel et coordonner un consortium* (ou être membre de plusieurs consortiums)
- Introduction de la *candidature à l'accréditation* (évaluation qualitative) *en tant que consortium en même temps que la demande budgétaire* pour un projet de mobilité pour ce consortium (sous réserve d'obtenir l'accréditation)
- Candidatures à l'AEF **pour le 23 février à 12 heures (midi, heure de Bruxelles)** *pour des projets débutant le 1er juin 2022*
- L'accréditation est *valable jusqu'à la fin de la programmation*

Pourquoi c'est intéressant?

- *Rassembler les ressources humaines* pour gérer la mobilité
- *Gérer la mobilité de manière thématique* : mobilité des futurs enseignants, jeunes diplômés, par pôle académique, promotion sociale, ...
- Profiter de la participation de *coordinateurs* autres que les EES

BUDGET

- ✓ Contribution à des coûts unitaires - sauf pour certains postes spécifiques où il s'agit de frais réels
- ✓ Budget proportionnel au nombre, au type et au format des « unités » de mobilité
- ✓ Possibilité de cumuler ou remplacer la bourse UE, avec d'autres financements nationaux, régionaux ou locaux (& aussi possibilité de *remplacer* budget E+ par d'autres budgets UE, p. ex FSE)
!! Attention au double financement

- Budget – quels sont les *postes concernés*?
 - ❑ Soutien à l'organisation du projet
 - ❑ Soutien pour *l'inclusion*
 - ❑ Mobilité des *étudiants* et des *jeunes diplômés*
 - ❑ Mobilité du *personnel*
 - ❑ *Programmes intensifs hybrides*
 - ❑ *Coûts exceptionnels*

BUDGET: SOUTIEN A L'ORGANISATION DU PROJET

- Coûts liés à l'organisation des activités de mobilité, avec un focus sur la préparation linguistique
- Concrètement:
 - ❑ 400 €/participant, puis, 230 €/participant à partir du 100^{ième} participant
 - ❑ Sur base du nombre de participants mobiles sortants (dont bourses « zéro », cad aucune subvention du programme européen Erasmus+ pour la totalité de la période de mobilité) et les experts-invités
(Les personnes accompagnant les participants pendant leur activité à l'étranger sont exclues du calcul)
 - ❑ En cas de consortium, montant à partager entre les partenaires

- ❖ *Mise à jour des accords interinstitutionnels, visites préparatoires* aux partenaires potentiels ou en cours
- ❖ Assurer un *catalogue de cours* à jour pour les étudiants internationaux
- ❖ Donner de l'*assistance* aux étudiants et personnel
- ❖ *Préparation des conventions* d'étude/de stage et des conventions de mobilité staff
- ❖ *Préparation linguistique et interculturelle*
- ❖ Intégration des *participants incoming*
- ❖ *Monitoring* des participants mobiles et des étudiants en stage
- ❖ Assurer la *reconnaissance* des acquis d'apprentissage, notamment via le relevé de notes (TOR)
- ❖ Assurer la *réintégration* des participants mobiles et maximiser l'impact et la diffusion de leurs nouvelles compétences
- ❖ Assurer la mise en œuvre de la *gestion digitale de la mobilité* (initiative de la carte de l'étudiante européenne)
- ❖ Promotion de *modes de transport verts* et de procédures administratives plus vertes
- ❖ Promotion et gestion de la participation des *participants avec moins d'opportunités*
- ❖ Identifier et promouvoir les *activités d'engagement civique* et assurer le suivi de la participation à ces activités
- ❖ Promotion et *gestion de la mobilité hybride ou internationale*

BUDGET: SOUTIEN POUR L'INCLUSION

- Pour permettre la participation aux activités de mobilités des personnes avec moins d'opportunités, et *en particulier les participants dont la condition physique, mentale ou de santé est telle qu'une participation à l'action de mobilité ne serait pas possible sans soutien (financier) supplémentaire*
- Il y a **2 volets à ce financement** complémentaire:
 - ❑ *Coûts additionnels pour couvrir les besoins individuels* liés à la participation des participants avec moins d'opportunités
 - 100% des coûts éligibles (frais réels)
 - Coûts complémentaires *non couverts par le top-up mensuel* prévu pour les participants avec moins d'opportunités
 - *En priorité* pour les participants avec des besoins spécifiques au niveau physique, mental ou de santé
 - Egalement possibilité de financer une éventuelle *visite préparatoire*
 - Financement des accompagnateurs éventuels
 - Condition: la demande pour ce financement doit être justifiée par l'EES et *approuvée par l'agence nationale*
 - ❑ *Coûts liés à l'organisation des activités de mobilité* pour les participants avec moins d'opportunités
 - Contribution de 100€/participant
 - En fonction du nombre de participants recevant un financement « inclusion » en frais réels pour des besoins individuels
- Chaque EES doit **publier sur son site web les conditions d'accès** à ce financement complémentaire

BUDGET: MOBILITE DES ETUDIANTS/JEUNES DIPLOMES

- **Mobilité longue durée avec les pays de l'UE et pays tiers associés au programme + pays tiers non associé au programme des régions 13** (Andorre, Monaco, Saint Marin, Vatican) **et 14** (Iles Féroé, Suisse, Royaume-Uni)

- Bourse *mensuelle* pour contribuer aux frais de séjour

- 3 montants de bourses *selon le pays de destination* (répartis en 3 groupes-pays): 490 €-540 €-600 €/mois

- 3 « top-up »:

- Si mobilité à des fins de *stage*: 150€ additionnels/mois
- Si étudiant avec *moins d'opportunités*: 250 € additionnels/mois
- Cumul du top-up pour étudiants avec moins d'opportunités et du top-up stage: 400 € additionnels/mois
- Si *mode de transport « vert »*: contribution de 50 € + jusqu'à 4 jours de frais de séjour complémentaires (si pertinent)

- **Mobilité longue durée « internationale » avec les pays tiers non associé au programme** (sauf Régions 13 et 14)

- Montant mensuel fixe de 700 €/mois

- Contribution pour le voyage: forfaits allant de 23 € à 1500 €, selon la distance (calculateur de distance)- obligatoire pour les étudiants avec moins d'opportunités, optionnel pour les autres étudiants

- 2 « top-up »:

- Si étudiant ou jeune diplômés avec *moins d'opportunités*: 250 € additionnels/mois
- Si mode de *transport « vert »*: montant supl. pour les distances entre 100 et 3999 km + jusqu'à 4 jours de frais de séjour complémentaires (si pertinent)
- *Pas de top-up pour les stages*

- **Mobilité de courte durée** (mobilité courte hybride & mobilité des doctorants de courte durée)

- Jusqu'au 14^{ième} jour: 70 €/jour; et ensuite, du 15^{ième} au 30^{ième} jour: 50 €/jour

- Possibilité de couvrir également un jour de voyage avant et après

- 3 « top-up »:

- Si étudiant avec *moins d'opportunités*: *séjour*- top-up de 100 € (5-14 jours) ou 150 € (15-30 jours)
- Si étudiant avec *moins d'opportunités*: frais de *voyage*- différents forfaits allant de 23 à 1500 €, selon la distance (calculateur de distance)
- Si *mode de transport « vert »*: *montant supl.* pour les distances entre 100 et 3999 km + jusqu'à 4 jours de frais de séjour complémentaires

BUDGET: MOBILITE DU PERSONNEL

- **Contribution aux frais de voyage**

- Différents *forfaits allant de 23 à 1.500 €, selon la distance* (calculateur de distance)
- « *Top-up* » *si mode de transport « vert »*: montant supplémentaire pour les distances entre 100 et 3999 km + jusqu'à 4 jours de frais de séjour complémentaires

- **Contribution aux frais de séjour**

- Contribution par jour selon le pays de destination* de 140€/160€/180€ (3 groupes-pays)
- 100% du forfait journalier jusqu'au 14^{ième} jour inclus, et ensuite 70% du forfait journalier
- Si nécessaire, possibilité de compter un jour avant/après le voyage

BUDGET: PROGRAMMES INTENSIFS HYBRIDES

- Soutien à l'organisation

- Coûts liés à *l'organisation des programmes intensifs* : préparation, conception, élaboration, mise en œuvre et suivi des programmes, réalisation d'activités physiques et virtuelles/à distance, coordination globale
- 400 €/participant*: en fonction du nombre de participants mobiles financés par la mobilité Erasmus+, en tant qu'apprenants (minimum 15 /maximum 20 participants mobiles financés par la mobilité Erasmus+ AC131 (plafond de cet OS Programme intensif fixé à 8000 €))
- L'EES coordinateur candidate* pour ce budget au nom du groupe d'EES partenaires organisant le programme intensif
- Budget alloué à l'EES qui a candidaté*: à répartir par le coordinateur entre les partenaires du programme intensif hybride, en fonction des coûts encourus par chacun

- Séjour et voyage des participants

- Payé par les *EES d'envoi*
- Sauf dans le cas des *experts-invités* et des *participants de pays tiers non associés* au programme financés par des fonds de la *politique extérieure (AC171)*: EES d'accueil

BUDGET: COÛTS EXCEPTIONNELS

- Coûts pour une **garantie financière** – si l'AEF le demande
 - ❑ Maximum 80% des coûts frais réels éligibles
 - ❑ La demande doit être justifiée par l'EES-organisme candidat et approuvée par l'AEF
- **Coûts de voyage onéreux**
 - ❑ Uniquement pour les participants ayant droit à un poste pour les frais de voyage
 - ❑ Maximum 80% des frais réels éligibles – et à la condition que la contribution unitaire ne couvre pas au moins 70% des frais de voyage
 - ❑ La demande doit être justifiée par l'EES-organisme candidat et approuvée par l'AEF
 - ❑ Dans ce cas, ces coûts remplacent la contribution pour le voyage

POUR ALLER PLUS LOIN

- ✓ [Guide du Programme](#)
- ✓ [Modèle](#) du formulaire de candidature AC131
- ✓ [Taux de financement](#)
- ✓ Définition des autorités nationales FWB [des participants avec moins d'opportunités](#)
- ✓ [Plateforme EESCP](#) (enregistrer votre organisme, candidater, gérer vos projets, différentes ressources, ...)



Suivez-nous sur les réseaux sociaux

#ErasmusPlusMovesEurope

et inscrivez-vous à notre newsletter

communication@aef-europe.be

www.erasmusplus-fr.be



 Erasmus+
Enrichit les vies, ouvre les esprits.

